



ARRETE DU MAIRE

INTERDICTION DE CIRCULATION

« CHEMIN DES SOLDATS »

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2005-1130 du 07 septembre 2005 relatif aux Plans de Prévention des Risques Technologiques des établissements « Société Artésienne de Vinyle » et « Grande Paroisse » et notamment son article 3,

Vu l'arrêté n° 2018/72 du 03 mai 2018, visé par la Sous-Préfecture de Lens le 17 mai 2018 relatif à l'interdiction de circulation sur le Chemin des Soldats.

Vu l'arrêté n° 2020/36 du 23 septembre 2020, visé par la Sous-Préfecture de Lens le 01 octobre 2020 relatif à l'interdiction de circulation sur le Chemin des Soldats.

ARRETE

ARTICLE 1 : Toute circulation sera rigoureusement interdite sur le Chemin des Soldats, dans la section comprise entre la rue de Vermelles et la Voie Nouvelle.

La desserte de la plateforme chimique sera autorisée pour ce qui concerne le fonctionnement du site : accès du personnel ; desserte de la voie industrielle ... (commandes, livraisons, accès fournisseurs ...), accès des services de Secours, Police Municipale et les agents « A.S.V.P », Monsieur le Maire ou son représentant, Madame la Directrice Générale de Services et les agents municipaux de services à bord des véhicules.

L'accès sera, autorisé également aux différents concessionnaires, pour l'entretien et les interventions sur voiries et réseaux divers situés dans la zone suscitée.

ARTICLE 2 : Les pré-signalisations et signalisations réglementaires seront mise en place par les soins et sous la responsabilité des services techniques.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Police, Madame la Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le dix-huit Juin deux mil vingt-six.

Monsieur le Maire
Vice-Président de la CALL

Laurent POISSANT



BASSIN MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr